

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance du conseil municipal le 4 mars 2019 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets: Permettre le lotissement projeté d'un terrain ayant une profondeur moyenne de 40 mètres contrairement à l'article 10.2.1 alinéa 1 qui requiert une profondeur de 50 mètres.

Identification du site concerné : Propriété de M. Nicol Ouellet, rang 10 à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale : Lot 5 741 888, cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce onze février deux mille dix-neuf.

Dany Dallaire
Directeur général